Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260413-2026_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 13/04/2026

Date de la convocation
03/04/2026

Nombre de membres
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21

A l'unanimité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Blanc ou nul : 0 Suffrages exprimés : 21

L'an 2026, le 13 Avril à 20:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RICOU Élodie à M. LAMBERT Julien, MM : GENDRY Aymeric à Mme ROGERG Élise, SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent
Excusé(s) : M. DAVENEL Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SAVATTE Stéphanie

2026-16	**Finances : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget Commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n°2021-33 du 28/06/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 pour le budget de la Commune d'Étrelles ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Étrelles ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Budget Commune,
  (Mme MORICE a quitté la salle - 21 votants – 21 pour, 0 contre, 0 blanc)
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Le Secrétaire de séance,
Mme SAVATTE Stéphanie

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES 35370 (Ille-et-Vilaine) R.F.